

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 16^e jour du mois de décembre 2025 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Benoit Drouin, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, Audrey Charron-Brosseau et Édith Sigouin.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h30 déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire 11 novembre 2025
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés;
 - 6.2 Offre de services DWB consultants – changement # 13473 retrait d'un mur porteur;
 - 6.3 Travaux de mise à niveau électricité 206, rue Principale;
 - 6.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres travaux de conversion ancienne caisse/hôtel de ville
 - 6.5 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 384-26 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2026;
 - 6.6 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 385-26 établissant un fonds de roulement;
 - 6.7 Dépôt d'une demande de subvention Fonds régions et ruralité (FRR) sous-volet renforcement de la gouvernance;
 - 6.8 Renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM Assurances pour l'année 2026 (40 601.41\$);
 - 6.9 Fin de l'entente de partage du DG avec Montcalm;
 - 6.10 Autorisation de signature de l'entente de partage d'une plieuse avec les Municipalités d'Arundel et de Montcalm;
 - 6.11 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026;

- 6.12 Dépôt du registre des déclarations faites par les membres du conseil qui ont reçu un don;
 - 6.13 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 6.14 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
 - 6.15 Période de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes (22 décembre au 2 janvier 2026 inclusivement).
- 7. Sécurité publique**
- 7.1 Renouvellement du contrat de fourrière pour l'année 2026;
- 8. Transport (travaux publics)**
- 8.1 Offres de services inspections télévisées égouts pluviaux;
 - 8.2 Offre de services travaux ingénierie chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)**
- 9.1 Transfert du surplus affecté 2024 au surplus non affecté aqueduc;
 - 9.2 Offre de services professionnels – pour compléter le rapport de déclaration des prélèvements d'eau potable 2025;
 - 9.3 Offre de services professionnels – pour la réalisation du bilan de la stratégie d'économie d'eau potable (SQEEP) 2025.
- 10. Santé et bien-être**
- 10.1
- 11. Urbanisme, Environnement et Développement**
- 11.1
- 12. Loisirs et Culture**
- 12.1 Remboursement des frais de non-résidents pour l'année 2026;
 - 12.2 Autorisation de signature de la lettre d'engagement de Loisirs Laurentides – programme d'assistance financière « Avec Loisirs Laurentides, on Bouge! Volet A ».
- 13. Varia**
- 13.1 Nomination du gagnant du concours pour nommer les gnomes.
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 230-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout du point 13.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 231-25

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 198-25 à 225-25 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire mentionne que lors de la soirée de remerciement des bénévoles certaines personnes « Messieurs Lionel Provost et Jean-Marie Rondeau » ont été oubliés, le conseil tient à s'en excuser.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 232-25

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12398 à 12413 inclusivement au 16/12/2025 pour un montant de 447 025.63\$, des comptes à payer chèques numéro 12414 à 12418 inclusivement au 16/12/2025 au montant de 7 729.36\$, des salaires payés numéro 501649 à 501709 inclusivement pour un montant de 39 900.89\$, des prélèvements payés numéro 1044 à 1071 inclusivement pour un montant de 46 592.21\$ ainsi que des prélèvements à payer numéro 1072 à 1086 inclusivement pour un montant de 9 909.63\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12398	Azar Jacqueline Charlebois	Remboursement de taxes	136.07\$
12399	Cotton Jean-Claude, Senechal Isabelle	Remboursement de taxes	122.08\$
12400	Ugo Monticone	Ciné-conférence - Japon	632.36\$
12401	Pavage Multipro inc.	Travaux de réfection chemin de la Rouge	376 343.21\$
12402	Excavation Lionel Provost	Réserve de sable 2025-2026	38 338.41\$
12403	Légion Royale Canadienne #192	Couronne - jour du Souvenir	55.00\$
12404	Sel du Nord	Sel à déglçage	5 438.68\$

12405	SOS Bornes Sèches inc.	Inspection des bornes incendie	3 486.04\$
12406	9154-3272 Québec inc.	Remboursement de taxes	547.01\$
12407	Bilodeau Pascale, Goyette Hélène	Remboursement de taxes	318.59\$
12408	Brien-Breton Michael	Remboursement de taxes	295.52\$
12409	Brien-Breton Michael	Remboursement de taxes	8.57\$
12410	Charbonneau Évelyne, Hogue Johanne	Remboursement de taxes	91.12\$
12411	Miquet Francis, Gilbert Sarah	Remboursement de taxes	185.01\$
12412	Chazal Julie	Remboursement frais de non-résident 2025	120.00\$
12413	Pavage Multipro inc.	Libération partielle retenue - travaux de réfection chemin de la Rouge	20 907.96\$
TOTAUX CHÈQUES			447 025.63\$
501649 - 501709	Employés	Salaires novembre 2025	39 900.89\$
1044	Bell Mobilité	Cellulaires novembre 2025	201.69\$
1045	Charron-Brosseau Audrey	Frais de déplacement	73.44\$
1046	Cogeco	Internet du 28/10/25 au 27/11/25	83.88\$
1047	Équipe Laurence	Service ingénierie - Préparation plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) Service ingénierie - Réfection chemin de la Rouge	2 838.73\$
1048	FQM Assurances	Assurance 2025 - modification	25.07\$
1049	Promotions Innov	Sacs fourre-tout avec logo imprimé	577.75\$
1050	Bélanger Angélique	Frais de déplacement	89.63\$
1051	Les Délices de Fanny	Service de traiteur - plateaux fromage charcuterie, sandwichs, légumes et cupcakes avec logo	1 270.01\$
1052	Durand Jimmy	Remboursement pantalon de travail et botte d'hiver	212.06\$
1053	PLA Architectes	Service architecte - transformation 206, rue Principale	4 484.03\$
1054	PREL	Adhésion 2025-2026	25.00\$
1055	Energies Sonic inc.	Essence, diesel	4 187.74\$
1056	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention novembre 2025	104.04\$
1057	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective novembre 2025	3 567.47\$
1058	RREMQ	Régime de retraite octobre 2025	4 393.24\$
1059	Bélanger Angélique	Frais de déplacement	82.16\$
1060	Bell Mobilité	Cellulaires décembre 2025	304.44\$
1061	Cogeco	Internet du 28/11/25 au 27/12/25	83.88\$
1062	Drouin Benoit	Remboursement formations Éthique et déontologie en matière municipale et comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu	371.35\$
1063	Équipe Laurence	Service ingénierie - Réfection chemin de la Rouge	820.92\$
1064	Eurofins Environex	Analyses d'eau novembre 2025	148.90\$
1065	FQM Services, coopérative de solidarité	Formations Gilles St-Amand Éthique et déontologie en matière municipale et comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu	371.35\$
1066	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	303.24\$
1067	Lapierre Samuel	Frais de déplacement	54.14\$
1068	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville novembre 2025	1 600.45\$
1069	Ministère du Revenu du Québec	DAS novembre 2025	15 144.18\$
1070	Receveur général du Canada	DAS novembre 2025	4 277.21\$
1071	Receveur général du Canada	DAS novembre 2025	896.21\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			86 493.10\$
TOTAL			533 518.73\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12414	Denis Dubé Avocat	Honoraires perception de taxes & mandats de saisie immobilière	4 737.27\$

12415	Jean Dupont	Affûter couteaux	20.00\$
12416	Épursol	Vidanges fosses septiques (4)	1 218.72\$
12417	Annulé		- \$
12418	Service d'arbres Loiselle	Abattage arbre garage & élagage de branches rue du Fer-à-Cheval	1 753.37\$
TOTAUX CHÈQUES			7 729.36\$
1072	Automation R.L. inc.	Panne avec la génération des rapports	388.05\$
1073	Librairie Carpe Diem	Livres	527.36\$
1074	Excavation R.B. Gauthier inc.	Pierre à glace	2 001.39\$
1075	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse (06/11)	1 106.64\$
1076	Matériaux SMB Huberdeau	Asphalte froide, bois, contre-plaqué, adhésif, grattoir à mur, calfeutrant, plaque obturatrice, connecteur fils, ruban adhésif, détecteur de mouvement, fiche vinyle jaune	1 562.31\$
1077	Municipalité de Montcalm	Remboursement publicité Facebook ciné-conférence Japon	21.41\$
1078	Pièces d'Auto P. B. Gareau	Connecteurs, essuie-glace, produits nettoyants, raccords, boyau, lampe de travail, huile, lave-glace, graisse, bougies d'allumage, booster	877.74\$
1079	Pilon & Ménard Huissiers de Justice inc.	Remise constats	191.34\$
1080	Pompage Sanitaire 2000	Vidange fosse scellée - 203, rue Principale	379.42\$
1081	Précision S.T. inc.	Réparations 6 roues	597.87\$
1082	Purolator inc.	Frais de transport	10.58\$
1083	Les Serres Arundel s.e.n.c.	Sapin de Noël	148.32\$
1084	Tramweb - Agence web	Mise à jour du site web et autres demandes	219.89\$
1085	Tramweb - Agence web	Mise à niveau du site web	57.49\$
1086	Visa Desjardins	Timbres, courrier recommandé, café, crème à café, réparation crevaison, formation obligatoire CCU, aliments et boissons, antirouille camion, lumières de Noël, balai, ramasse-poussière, produit nettoyant, cadeaux soirée bénévoles, inscription journée coopération intermunicipale, abonnement mensuel zoom	1 819.82\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			9 909.63\$
TOTAL			17 638.99\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 233-25

6.2 OFFRE DE SERVICES DWB CONSULTANTS – CHANGEMENT # 13473 RETRAIT D'UN MUR PORTEUR

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires sont requis pour la préparation des plans et devis, soit l'analyse des poutres en bois massif de 4 x 12 situées au-dessus des divisions vitrées du rez-de-chaussée, ainsi que si requis, l'ajout des éléments de renfort aux plans et devis;

ATTENDU QU'un ordre de changement a été transmis par DWB consultants pour l'exécution de ces travaux supplémentaires en date du 13 novembre 2025 et accepté par le directeur général en date du 19 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil entérine l'acceptation de l'ordre de changement # 13 473 de DWB consultants au montant de ± 2 260.00\$ approuvé le 19 novembre 2025.

Le coût de ces travaux sera présenté pour remboursement par le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 234-25

6.3 TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ÉLECTRICITÉ 206, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE lors des travaux de démolition effectués sur le bâtiment situé au 206 rue Principale, plusieurs lacunes ont été constatées sur le système de distribution électrique;

ATTENDU QUE des travaux de mise à niveau étaient requis et ont dû être effectués rapidement;

ATTENDU QUE Monsieur Mathieu Maurice, entrepreneur électricien a été mandaté pour effectuer les travaux requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que le conseil entérine la décision de mandater l'entrepreneur électricien, M. Mathieu Maurice pour effectuer les travaux requis et autorise le paiement de la facture # 9731 au montant de 6 399,56\$ taxes incluses.

Le coût de ces travaux sera présenté pour remboursement par le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 235-25

6.4 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE CONVERSION DE L'ANCIENNE CAISSE / HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le conseil a octroyé le 13 mai 2025 par sa résolution 63-25 un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la conversion du bâtiment abritant l'ancienne caisse en hôtel de ville;

ATTENDU QUE les documents nécessaires pour effectuer la demande d'appel d'offres ont été transmis par la firme d'architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la direction générale est autorisée à procéder à un appel d'offres via le SEAO (Système électronique d'appel d'offres) en regard à ces travaux, le tout conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 236-25

6.5 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 384-26 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS EXIGIBLES POUR L'ANNÉE 2026

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement numéro 384-26 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2026.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 384-26 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2026.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 237-25

6.6 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 385-26 ÉTABLISSANT UN FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Benoit Gratton de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement numéro 385-26 établissant un fonds de roulement.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 384-26 établissant un fonds de roulement.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 238-25

6.7 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) SOUS-VOLET RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet renforcement de la gouvernance;

ATTENDU QUE les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de démarche de réflexion et de production d'un rapport visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés au territoire de la MRC des Laurentides pour assurer des services de qualité à la population;

- Amherst
- Arundel
- Barkmere
- Brébeuf
- Huberdeau
- Ivry-sur-le-Lac
- La Conception
- La Minerve
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Val-David
- Val-des-Lacs
- Val-Morin

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la présente résolution soit adoptée e qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité d'Huberdeau s'engage à participer au projet de démarche de réflexion et de production d'un rapport visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés au territoire de la MRC des Laurentides pour assurer des services de qualité à la population;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

Le conseil désigne Monsieur Benoit Chevalier, maire, pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 239-25

6.8 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA FQM ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2026 avec la Fédération québécoise des municipalités au coût de 40 610.41\$ taxes incluses et autorise par le fait même le paiement de cette facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 240-25

6.9 FIN DE L'ENTENTE DE PARTAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE les conseils des Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm d'un commun accord désirent mettre fin à l'entente de partage du directeur général puisque Mme Maurice nous a avisés que son départ à la retraite sera repoussé;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Guylaine Maurice et Karine Maurice-Trudel, acceptent de reprendre leurs anciens postes de directrice générale/greffière-trésorière, et directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, à compter du 1^{er} janvier 2026, selon les mêmes conditions qu'auparavant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil informe la Municipalité de Montcalm qu'il est en accord pour mettre fin à l'entente de partage du directeur général signée le 18 décembre 2023 à compter du 31 décembre 2025 tel comme convenu entre les 2 parties.

Que le maire est autorisé à signer les nouveaux contrats de travail avec la direction générale, avec les mêmes avantages que les contrats précédents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 241-25

6.10 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTAGE D'UNE PLIEUSE AVEC LES MUNICIPALITÉS D'ARUNDEL ET DE MONTCALM

ATTENDU QUE la Municipalité d'Arundel a acquis en 2024 une plieuse au coût de 3 648\$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Arundel a fait parvenir une entente pour le partage de celle-ci selon une répartition du coût d'acquisition soit : 1 216\$ (1/3) par municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

Que le directeur général est autorisé à signer l'entente de partage de la plieuse avec les Municipalités d'Arundel et de Montcalm.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 242-25

6.11 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu;

Que le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, soit adopté tel que présenté et décrit ci-après.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026

MOIS	JOUR	DATE
Janvier	Mardi	20
Février	Mardi	17
Mars	Mardi	17
Avril	Mardi	21
Mai	Mardi	19
Juin	Mardi	16
Juillet	Mardi	21
Août	Mardi	18
Septembre	Mardi	15
Octobre	Mardi	20
Novembre	Mardi	17
Décembre	Mardi	15

Ces séances se tiendront le 3^e mardi de chaque mois, dans la salle Louis Laurier située au 101, rue du Pont, Huberdeau et débuteront à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 243-25

6.12 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI ONT REÇU UN DON

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt, tel que prévu par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par le directeur général du registre des déclarations visées au quatrième alinéa de l'article 6 de la loi, et ce pour l'année 2025, lequel ne contient aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 244-25

6.13 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours de l'anniversaire de leur proclamation à l'élection, déposer devant le conseil une déclaration des intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant en date du :

Candidat	Poste	Date dépôt	Date proclamation
Benoit Chevalier	Maire	16/10/2025	03/10/2025
Gilles St-Amand	Conseiller # 1	10/10/2025	03/10/2025
Audrey Charron-Brosseau	Conseillère # 2	11/12/2025	03/10/2025
Benoit Drouin	Conseiller # 3	14/10/2025	03/10/2025
Maxime Bétournay	Conseiller # 4	11/11/2025	03/10/2025
Benoit Gratton	Conseiller # 5	11/11/2025	07/10/2025
Édith Sigouin	Conseiller # 6	11/11/2025	07/10/2025

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 245-25

6.14 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 250-21, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500\$ pour l'exercice financier 2026;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 246-25

6.15 PÉRIODE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil approuve la période de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2025 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 247-25

7.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURRIÈRE POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat de fourrière pour l'année 2026 avec le Centre Canin Le Refuge au coût de 1 795\$ plus taxes, le prix sera ajusté en fonction de l'augmentation de l'indice annuel du coût de la vie selon Statistique Canada au 1^{er} janvier 2026 et autorise par le fait même le paiement de cette facture et la signature du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 248-25

8.1 OFFRE DE SERVICES INSPECTIONS TÉLÉVISÉES ÉGOUTS PLUVIAUX

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait par la firme d'ingénieur Équipe Laurence pour l'inspection télévisée de certaines sections d'égouts pluviaux dans le but d'actualiser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE trois (3) offres ont été transmises et que l'ingénieur recommande de retenir la proposition la plus basse, celle-ci étant jugée conforme à la demande;

ATTENDU QUE deux (2) options étaient proposées :

- Option A (priorités 1 et 2)
- Option B (uniquement priorité 1)

ATTENDU QUE les travaux de priorités 2 devront être réalisés dans un avenir rapproché;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre présentée par Can-Inspec inc. au montant de 11 391.25\$ taxes incluses est retenue.

Soumissionnaire	Option A	Option B
Can-Inspec inc.	11 391.25\$	6 137.78\$
Can-Explore inc.	15 647.90\$	9 895.84\$
InspecVision 3D inc.	39 824.93\$	36 183.78\$

Le coût de ces travaux sera présenté pour remboursement par le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 249-25

8.2 OFFRE DE SERVICES TRAVAUX INGÉNIERIE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Huberdeau désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie local, volet redressement-sécurisation;

ATTENDU QUE les travaux sont prioritaires au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été faite pour la préparation des plans, devis et estimations pour la subvention et dépôt d'une demande de subvention au PAVL;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que l'offre de services # OS-13617 transmise le 2 décembre 2025 par la firme d'ingénierie Équipe Laurence au montant de 28 000\$ plus taxes pour la préparation des plans, devis, estimations et dépôt d'une demande de subvention au PAVL est acceptée.

Les fonds nécessaires au paiement de ces travaux seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

RÉSOLUTION 250-25

9.1 TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ 2024 AU SURPLUS AFFECTÉ AQUEDEC

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

Que le montant inscrit au surplus non affecté en date du 31 décembre 2024 et relatif à l'aqueduc soit inscrit dans un compte surplus affecté aqueduc, soit un montant de 4 727.94\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 251-25

9.2 OFFRE DE SERVICES POUR COMPLÉTER LE RAPPORT DE DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE 2025

ATTENDU QU'afin de se conformer au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, la municipalité doit soumettre une déclaration des volumes d'eau qu'elle a prélevés;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels pour compléter le rapport de déclaration des prélèvements d'eau (RDEP) nous a été transmise, laquelle consiste :

- Compléter le rapport de déclaration des prélèvements d'eau potable 2025
 - Le client est responsable de fournir la documentation.
 - Aucune visite prévue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'offre de services professionnels pour compléter le rapport de déclaration des prélèvements d'eau potable 2025 numéro OPT-25-1099 reçue de Nordikeau en date du 14 novembre 2025 au montant de 790\$ plus taxes est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 252-25

9.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (SQEEP) 2025

ATTENDU QU'afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) la municipalité doit remplir certains formulaires pour le 1^{er} septembre 2026;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels pour compléter le bilan de la SQEEP nous a été transmise, laquelle comprend les éléments suivants :

- Audit de l'eau de l'American Water Works Association (AWWA)
- Outil d'évaluation des besoins d'investissement
- Bilan d'eau de la SQEEP

Ainsi que la réalisation des tâches suivantes :

- Rencontre virtuelle (1) de démarrage de projet pour une présentation de la Stratégie, et des différents éléments et bilans la composant;
- Assistance pour la récolte des informations administratives et financières;
- Rencontre virtuelle (1) prévue en cours de projet afin de valider toutes les informations nécessaires des différents outils;
- Assistance pour la récolte des différents rapports nécessaires pour la réalisation du bilan (vérification des débitmètres, bilan recherche de fuites, rapport d'inspection des bornes-fontaines, etc.)
- Mise en forme des données de débit (journalier et horaire minimum);
- Communications avec le MAMH jusqu'à la finalisation du bilan de la Stratégie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que l'offre de services professionnels pour compléter le bilan 2025 de la SQEEP numéro OPT-25-1438 reçue de Nordikeau en date du 8 décembre 2025 au montant de 4 309\$ plus taxes, est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

11.1

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 253-25

12.1 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE depuis 8 ans le conseil municipal rembourse les frais de non-résidents, lors de l'inscription d'un citoyen à une activité physique sportive;

ATTENDU QUE pour 2026 un budget de 1 000\$ a été prévu pour le remboursement des frais pour les enfants et un budget de 1 000\$ a également été prévu pour le remboursement des frais pour les adultes;

ATTENDU QUE cette initiative a été mise en place afin d'atteindre les objectifs de la politique familles-aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

QUE pour l'année 2026, le conseil municipal autorise le remboursement des frais de non-résidents pour l'inscription à une activité physique sportive pour les enfants et les adultes citoyens d'Huberdeau, jusqu'à un montant maximum pour l'année 2026 de :

- Enfants : 480\$
- Adultes : 240\$

Afin d'obtenir un remboursement, le requérant devra fournir les pièces justificatives suivantes :

- Preuve de paiement avec mention du nom de la personne inscrite à l'activité;
- Document mentionnant le coût supplémentaire applicable aux personnes non résidentes.
- La demande de remboursement devra être de 20\$ et plus (celles-ci peuvent être cumulées).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 254-25

12.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENGAGEMENT DE LOISIRS LAURENTIDES – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE « AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE! VOLET A »

ATTENDU QU'une demande de soutien financier a été faite auprès de Loisirs Laurentides dans le cadre du programme d'assistance financière 2025-2026 « Avec Loisirs Laurentides, on bouge! Volet A, pour le projet jouer au soccer à Huberdeau;

ATTENDU QU'une aide financière de 4 400\$ a été accordée pour la réalisation du projet;

ATTENDU QU'afin de recevoir cette aide financière la signature d'une lettre d'engagement était requise pour le 15 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil entérine la décision du directeur général d'autoriser Mme Angélique Bélanger à signer la lettre d'engagement de Loisirs Laurentides pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau en regard au projet « Jouer au soccer à Huberdeau ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

13.1 GAGNANT DU CONCOURS POUR NOMMER LES GNOMES

Le conseil tient à remercier tous ceux qui ont participé au concours pour nommer les 2 gnomes, Mme Julie Thibodeau se verra offrir une passe des sentiers de skis de fond pour sa participation, les noms retenus sont : Lionel et Florent.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 255-25

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

De clore la séance ordinaire du 16 décembre 2025, il est 20h19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.